



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION  
PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTANT  
SUR L'INSTALLATION D'UN STAND DE  
BUVETTE ET PETITE RESTAURATION -  
AMO CAFE**

**DÉCISION N° AU-18-103  
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4934 du 14 novembre 2017 portant délégation de la fonction à Madame Annick Voisin, 8<sup>ème</sup> Maire-adjoint ;

**VU** la proposition de la société Amo Café, représentée par Monsieur Amaury Messenger, dont le siège social est situé au 4 rue Halifax – 94340 Joinville-le-Pont, d'installer un stand de buvette et de petite restauration sur la place de l'Hôtel de ville de Vincennes, samedi 19 mai 2018 ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de cette proposition de la société Amo café, dans le cadre de l'animation organisée par la ville de Vincennes « Vincennes fête l'Europe », samedi 19 mai ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Amo Café, représentée par Monsieur Amaury Messenger, dont le siège social est situé au 4 rue Halifax – 94340 Joinville-le-Pont, une convention portant sur l'installation d'un stand de buvette et de petite restauration sur la place de l'Hôtel de ville de Vincennes, samedi 19 mai 2018 ;

**DE LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée des  
sports et des relations  
internationales,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180412-lmc1H5117H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/04/2018 Date de Publication : 12/04/2018
---